



2019/2020

Sous réserve de modifications

Portes ouvertes :

mercredi 4 septembre de 16 à 19 heures

danse classique, parole, chant d'ensemble, instruments

lundi 9 septembre de 17h30 à 18h20

danse jazz

Contact

Académie de Waremme asbl
Rue Charles Lejeune, 4
B 4300 Waremme

Tél. : 019/ 327750
Site internet: www.academiedewaremme.com
courriel : info.academie@waremmeculture.be
facebook.com/academiedewaremme

Renseignements et inscriptions

Jusqu'au **30 juin** puis **à partir du lundi 26 août**

Date limite : **30 septembre**

permanence au secrétariat : lundi au vendredi 16h00 à 19h00, mercredi 13h00 à 19h00

permanence inscriptions à Haneffe: le **mardi 10 septembre** de 16h30 à 18h00

Reprise des cours

cours d'instruments : à partir du lundi **2 septembre** sur convocation du professeur

tous les autres cours : à partir du lundi 09 septembre

Test et examens de passage

2^o session : au plus tard le samedi 7 septembre

tests d'admission : Vendredi 6 septembre à 17h00 (7 ans)

Cours d'essai

Tous les cours de danse pour débutants et tous les cours complémentaires sont ouverts à l'essai sans engagement durant le mois de septembre. Il faut toutefois avoir rempli un bulletin d'inscription.

Conditions d'accès au cours et de régularité

- ✓ Avoir complété le formulaire d'inscription, s'être acquitté du montant dû
- ✓ suivre au minimum 2 périodes de cours par semaine dans le même domaine sauf en préparatoire, en danse (formation) ainsi qu'en arts parlés (formation) si une 2^{ème} période est suivie dans un autre domaine)
- ✓ comptabiliser au maximum 20 % d'absences (nous devons répertorier toute absence sur base d'un justificatif écrit).
- ✓ se présenter aux auditions de classe et/ou aux évaluations.



La musique

Ateliers 3 – 4 ans (10 séances par trimestre)

Vendredi 16h40 (3 ans) et 17h30 (4 ans)
 Les ateliers reprendront le vendredi 4 octobre

Formation musicale collective

pour enfants à partir de 5 ans Préparatoire 1 → 3
 à partir de 8(*) à 13 ans Formation 1 → 4 / Qualification 1→2
 (*) à partir de 7 ans moyennant un test d'admission

pour adultes à partir de 14 ans Formation 1 → 2 / Qualification 1

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Préparatoire Académie			15h30			
F1A (7-8-9 ans)			16h40			10h20
F1 B(7-8-9 ans)	complet			complet		
F1 Ados (dès 10 ans)		16h40				9h30
F1 Haneffe		16h45		16h45		
F2 A		complet			complet	
F2 B			14h40			11h10
F2 Haneffe		17h35		17h35		
F3 A	complet			complet		
F3 B			13h50			12h
F3 Haneffe		18h25		18h25		
F4 A	16h40			16h40		
F4 B			15h30		17h30	
F4 Haneffe		19h15		19h15		
Q1A		17h30		17h30		
Q1B	17h30		14h40			
Q2A	18h20(2p)					
Q2 B		complet				
Perf				18h20(2p)		
F1 adultes				18h20(2p)		
F2 adultes		18h20(2p)				
Q adultes	18h20(2p)					

Pour suivre un cours d'instrument, il est obligatoire de suivre les cours de formation musicale, ou d'avoir terminé le cycle de Qualification.

Formation instrumentale et vocale

(en fonction des places disponibles)

Cours de piano, violon, flûte, guitare, trombone, trompette, saxophone, clarinette, orgue, violoncelle, percussion, harpe et chant.

(les horaires sont fixés avec le professeur en début d'année pour les élèves en ordre de réinscription)

1 période de cours/semaine Enfants Formation 1 → 5 / Qualification 1 → 5
 Adultes Formation 1 → 4 / Qualification 1 → 4

Cours complémentaires

(! informations données sur base des cours organisés en 2018 - des modifications possibles)

	lun	mar	mer	jeu	ven	sam
Atelier flûte à bec 6 – 8 ans						10h20
Chœur enfants 7-12 ans			16h40			
Chœur ados 13-18 ans			17h30			
Chœur adultes						9h30
Histoire de la musique		19h10				
Accompagnement àpd Qualif	Sur rendez-vous					
Expression corporelle 10 à 13 ans 14 et adultes				17h30 18h20		
Ensemble de Jazz **		19h10				
Ensemble de cuivres **		17h30				
ensemble de saxophones **				19h10		
ensemble de cordes **						10h20 11h10
ensemble de guitares **	19h10					
ensemble créatif **			18h45			
musique de chambre *	A définir selon les groupes					
guitare d'accompagnement *** (C. Ad.)					16h40 17h30	
atelier folk *** (banjo - ukulélé) (C. Ad.)				17h30		
atelier clavier jazz **** (C. Ad.)				18h20		
atelier chant ***** (C. Ad.)					x	

Les cours en noir ne sont cumulables avec un cours d'instrument semi-collectif que sur avis du conseil d'admission

- * accessible à partir de la Qualif. en formation instrumentale (sur avis du conseil d'admission)
- ** élèves inscrits au cours d'instrument ou ayant terminé la qualif. en instrument (ou dispensés par le conseil d'admission)
- *** élèves de 12 ans et plus ou ayant terminé la filière de formation en instrument classique (sur avis du conseil d'admission)
- **** élèves de 14 ans et plus en qualification piano, ayant terminé la qualification instrument ou dispensés par le conseil d'admission (sur avis du conseil d'admission - max. 4 ans de cours)
- ***** élèves de 16 à 25 ans suivant ou ayant terminé la FM (sur avis du conseil d'admission - max. 4 ans de cours)



Les arts parlés

Débutants - nouveaux élèves

Enfants dès 6 ans : Préparatoire 1 → 2

Enfants dès 8 ans ; Formation 1 → 4 / Qualification 1 → 5

Adultes Formation : 1 → 2 / Qualification 1 → 5

Atelier d'application créative : C1 - C4

Orthophonie : C1

	lundi	mardi	mercredi	jeudi
6-7 ans (Préparatoire)	16h40-17h30		16h40-17h30	
8-10 ans		17h30-19h10	14h40-16h20	
10-12 ans			16.40-18.20	
12-14 ans	17h30-19h10 (complet)			16h40-18h20
Adultes	19h10-20h50 (complet)			
Adultes				19h10-20h50

D'autres horaires pourront éventuellement être proposés en fonction du nombre d'inscriptions.

Déclamation et éloquence - Orthophonie

Les anciens étudiants prennent contact avec leur professeur qui constituera les groupes

Art dramatique et ateliers

Les anciens étudiants prennent contact avec leur professeur qui constituera les groupes



La danse

Danse classique

Préparatoire 1 → 2 / Formation 1 → 4 / Qualification 1 → 7

	mardi	mercredi
P (5 ans)	16h40 - 17h30	
P (6 ans)		13h50 - 14h40
F1 dès 7 ans	17h30 - 18h20	
F2		16h40 - 17h30
F3 - F4		14h40 - 16h20
Q1 - Q3	18h20	
Q4 - Q7		17h30

Les élèves peuvent suivre en supplément tous les cours moins avancés que le leur

Danse jazz

Formation 1 → 4 / Qualification 1 → 7

	lundi
F1 (dès 8 ans)	16.40
F2 - F3	17.30 - 18.20
F4 - Q1- Q2	18.20 - 20.00
Q4 - 7	20.00 - 21.40

Danse et mouvement créatif (à confirmer)

cours complémentaires pour tous les domaines

	jeudi
10 à 13 ans	17.30
Dès 14 ans et adultes	18.20

Tous les cours de débutants sont ouverts à l'essai en septembre (il faut toutefois avoir rempli une fiche d'inscription)

Les décentralisations

Ecole	Musique 5-7	Musique	Atelier parole/8-12
Crisnée Communauté Rue J. Stassart 15 4367 CRISNEE	Lundi 15h15 (6-7 ans) Ven 15h30 (5 ans)		Jeu 15h30-17h10
Donceel (Haneffe) Rue Caquin 4 4357 DONCEEL	Mar 15h45- 16h35	mar et jeu voir horaire FM	Mer 14h40 – 16h20
Ecole Communale Rue Adolphe Braas 13 4317 FAIMES	Mar 15h30 – 16h20		Lun 15h35 – 17h15
Ecole St Dominique Rue M. Massonet 7 4367 FIZE-LE- MARSAL	Mer 12h40 – 13h30		Mer 12h40 – 14h20
Ecole Communale Rue du Centre 14 4250 HOLLOGNE s/GEER	Mar 15h45 – 16h35		Lun 15h45 – 17h25
Ecole Notre-Dame Rue Général Lens 14 4360 LENS S/GEER	Jeu 15h30 – 16h20		Jeu 15h30 – 17h10
Ecole Communale Rue des écoles, 7 4257 BERLOZ			Mer 12h30 – 14h10
Ecole Communale Rue Jules Mélotte 4350 REMICOURT	Mar 15h30 – 16h20		
Ecole Communale Rue Joseph Désir, 2 4350 MOMALLE	Ven 15h30 – 16h20		
E. Comm. Longchamps Avdu Prince Régent 1	Lun 15h30 – 16h20		Mar 15h30 – 17h10
Collège St-Louis Av du Prince Régent, 30	Mar 15h30 – 16h20		Jeu 15h30 – 17h10
Ecole de Grand Axhe Rue de Hollogne	Jeu 15h30 – 16h20		
Institut Notre-Dame Av. G. Joachim	Lu 15h30 – 16h20		
Athénée Royal Ave Emile Vandervelde			Ven 15h30 – 17h10
Ecole de Bovenistier Rue Mignolet 78	Jeu 15h30 – 16h20		
Ecole de Bettincourt Rue Mulhoff 2	Mar 16h40 – 17h30		

Minerval et cotisation de soutien aux « Amis de l'Académie asbl » 2019/2020

code	STATUT	CONDITION	A PAYER	Féd WB	Asbl	A FOURNIR
04	Tous les enfants en préparatoire		35		35	A
04	Né(e) après le 31/12/2007	atelier parole dans les écoles	70		70	A
		si inscrit(e) à d'autres cours	90		90	
05	Plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement primaire	atelier parole dans les écoles	70		70	A + B
		si inscrit(e) à d'autres cours	90		90	
00	Né(e) entre le 15/10/2001 et le 31/12/2007 inclus		135	75	60	A
00	Né(e) avant le 15/10/2001*		190	188	2	A
03	Elève chômeur complet indemnisé		35		35	A + C
10	Elève à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM		35		35	A + C + D
13	Demandeur d'emploi en période de stage		35		35	A + J
01	Bénéficiaire du revenu d'intégration		35		35	A + E
02	Enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration		35		35	A + E + D
14	Pensionné sous statut GRAPA		35		35	A + K
11	Elève handicapé		35		35	A + F
12	Enfant à charge d'une personne handicapée		35		35	A + F + D
08	Minerval déjà payé dans une autre académie		70		70	A + H
06	Troisième enfant (et suivants) de + de 12 ans (dispensé du minerval)		70	0	70	A + G + D
07 16 17	inscrit en humanités artistiques dans l'E.S.A.H.R. secondaire technique (T ou Q) sect 10 secondaire tech. ou prof. (T ou Q) sect 6		70		70	A + L
09	Élève inscrit dans l'enseignement supérieur, obligatoire ou de promotion sociale, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles		135	75	60	A + I

Les documents et attestations doivent être datés de septembre 2019 et rentrés pour le 30/09/2019.

- ✓ Une réduction de 35 € sur la cotisation 'asbl' est accordée au troisième inscrit d'une même famille et aux suivants (elle s'applique automatiquement aux plus jeunes).
- ✓ Une réduction de 55 € est accordée aux élèves adultes inscrits à un seul cours complémentaire de deux périodes à condition qu'ils ne fréquentent que l'Académie de Waremme.
- ✓ Un remboursement de 25 € sera accordé aux membres (sauf les adultes) du Royal Guidon Hesbignon, de la fanfare de Braives et de l'Ensemble Instrumental Waremzien (paiement du prix TOTAL remboursement sur base de l'attestation fournie avant le 31/12/2019 par le président de la société).

Toute demande de facilité de paiement devra être adressée à la direction. En cas d'accord, une convention sera signée. Le non-respect des termes de la convention entraînera d'office la radiation de l'élève.

Détail des documents à remettre pour le 30 septembre au plus tard

- A. Copie de la carte d'identité ou de la carte SIS, du carnet de mariage ou extrait de naissance
- B. Attestation de l'école primaire fréquentée
- C. Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4
- D. Composition de ménage récente (Bureau population de la commune)
- E. Attestation du CPAS
- F. Attestation du SPF Sécurité sociale (Finance Tower, Bvd du Jardin Botanique 50/150 à 1000 Bruxelles – 0800/987 99), de l'AViQ ou, dépendant de la COCOF le service PHARE -
ATTESTATION DE MUTUELLE NON VALABLE
- G. Preuve de l'inscription des deux premiers enfants plus âgés si inscrits ailleurs qu'à l'Académie de Waremme
- H. Attestation de l'académie attestant du paiement du minerval et de la poursuite effective des cours concernés (annexe H5)
- I. Attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la Communauté française
- J. Attestation du Forem, d'Actiris (cf. annexes H3 et H2) ou du V.D.A.B.
- K. Attestation de l'Office National des Pensions
- L. Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)

Compte bancaire à créditer avant le 30/09/2019 :

IBAN BE20 0882 0203 7756
BIC : GKCC BEBB

Bénéficiaire : « Les amis de l'Académie de Waremme asbl »

Communication : Nom + Prénom de l'élève